

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE POLICE SEANCE DU 2 AVRIL 2024



PRESENTS :

M. P. HUART, Bourgmestre de Nivelles - Président
M. G. COURONNE, Bourgmestre de Genappe
Mmes et MM. BOTTE, BOUFFIOUX, HANSE, LAUWERS, LECLERCQ, NOTHOMB,
RENAULT, RIGOT, SCOKAERT, SEMAILLE, VANDEGOOR, Conseillers de Nivelles
Mmes et MM. COURTAIN, HAYOIS, HERMANS, LÖWENTHAL, MAINFROID,
VAN PETEGHEM, Conseillers de Genappe
M. P. NEYMAN, Chef de corps
M. A. SNYERS, Secrétaire

Séance publique

1. Procès-verbal de la séance du 6 février 2024 - Approbation
2. Fonctionnement - Rapport d'activités 2023 - Présentation
3. Personnel - Modification de la décision du Conseil de police du 19.12.23 relative au recrutement externe d'un CALog - Décision
4. Marchés publics - Rattachement au contrat-cadre du SPF Finances pour des services de téléphonie fixe et mobile - Décision
5. Question(s) d'actualité

Séance à huis clos

1. Personnel - Mobilité 2024-01 - Recrutement d'un inspecteur principal pour le Service d'Intervention et de Sécurisation - Vote
2. Personnel - Mobilité 2024-01 - Recrutement de deux inspecteurs pour le Service d'Intervention et de Sécurisation - Vote
3. Personnel - Mobilité 2024-01 - Recrutement d'un inspecteur pour le Service Accueil - Vote
4. Personnel - Mobilité 2024-01 - Recrutement d'un inspecteur pour le Service Local de Recherche - Vote

Séance publique

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2024

LE CONSEIL DE POLICE réuni en séance publique,

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;
Vu le procès-verbal de la séance du 6 février 2024 du Conseil de police ;

DECIDE à l'unanimité

Article 1 : d'approuver le procès-verbal de la séance du 6 février 2024 du Conseil de police.

Objet : Fonctionnement - Rapport d'activités 2023 - Présentation

LE CONSEIL DE POLICE réuni en séance publique,

Vu la loi du 5 août 1992 sur la fonction de police ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Considérant le rapport d'activités 2022 et la présentation qui en est faite par le chef de corps et les experts-
invités ;

Considérant les questions et remarques des conseillers de police suivants (retranscrites sur base orale) :

- M. LÖWENTHAL : a propos des panneaux photovoltaïques, sera-t-il possible d'envisager le placement de panneaux supplémentaires ultérieurement ?
- Mme HANSE : quels sont les éléments les plus énergivores au sein du commissariat central ?
- M. LÖWENTHAL : à propos de l'augmentation des vols à la tire, il semble que les vols de smartphones soient plus souvent déclarés dans le but, notamment, de frauder les assurances. Est-ce lié à ça ?
- M. RENAULT : la diminution des fraudes informatiques est étonnante alors qu'on en entend beaucoup parler. A quoi est due cette diminution ?

- Mme BOTTE : dans tous les domaines, la prévention et la sensibilisation ont un rôle crucial à jouer. Il est important de continuer à œuvrer en ce sens, notamment via les publications de la zone de police sur les réseaux sociaux.
- M. RENAULT : le taser est-il utilisé dans la zone de police ?
- Mme VANDEGOOR : merci pour ce rapport qui constitue un excellent travail. A sa lecture, on constate qu'il y a eu 11.382 interventions en 2023 soit une moyenne de 31 interventions par jour, ce qui semble énorme.
Lors des campagnes de prévention menées par les agents de quartier, il est mentionné qu'au terme, si le problème persiste, une phase répressive suivra et que les procès-verbaux sanctions administratives communales (SAC) qui seront rédigés seront transmis au fonctionnaire sanctionnateur communal qui décidera s'il y a lieu d'infliger une amende ou non. Pourquoi ne pas ne directement dresser PV, l'agent de quartier ne peut-il pas le faire directement ?
- Mme VANDEGOOR : le cadre organique total est de 149 membres du personnel, or l'effectif réel est de 120. Le Collège de police a-t-il l'intention de combler cette différence ?
- Mme VANDEGOOR : concernant l'absentéisme, on constate une diminution du facteur de Bradford, est-ce grâce au meilleur suivi accordé aux dossiers par la justice qui permet de garder la motivation du personnel ?
- Mme VANDEGOOR : c'est un débat qui a déjà eu lieu, mais une antenne de la zone de police dans le centre-ville ne permettrait-elle pas de réduire le nombre d'heures de travail et la délinquance par la même occasion ?
- Mme BOTTE : se dit heureuse de voir se concrétiser des projets en matière de maîtrise de la violence, vu le constat que certaines interventions sont parfois très violentes. Y a-t-il des femmes qui occupent une fonction de spécialiste en maîtrise de la violence ?
- Mme BOTTE : il arrive parfois que certains accidents de la route soient très traumatisants, avec pour conséquence notamment un retrait du permis de conduire de la personne en cause. Y en a-t-il eu beaucoup en 2023 ?
- M. LAUWERS : le mois derniers un reportage télévisé faisait état d'une épidémie de cambriolages de matériel équipant des véhicules (injecteurs, airbags, ...) Dans quelle catégorie est repris ce type de cambriolage ?
- Mme VANDEGOOR : sur le fait que les agents de quartiers sont parfois amenés à intervenir pour des nuisances liées aux aboiements de chiens. Est-ce que des nuisances liées à l'odeur de cannabis consommé par des voisins peut également faire l'objet d'une intervention de la police ?

ECOUTE

La présentation du rapport d'activités 2023 par le chef de corps et les experts-invités.

Objet : Personnel - Modification de la décision du Conseil de police du 19.12.23 relative au recrutement externe d'un CALog - Décision

LE CONSEIL DE POLICE réuni en séance publique,

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;
Vu la loi du 26 avril 2002 relative aux éléments essentiels du statut des membres du personnel des services de police et notamment son article 26 ;
Vu l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police ;
Considérant la délibération du Conseil de police du 19 décembre 2023 qui décida d'ouvrir un emploi mi-temps de CALog niveau B pour la Team People Support par recrutement externe contractuel ;
Attendu que cet emploi vise le remplacement d'un CALog de niveau B membre de la Team People Support dont le contrat a pris fin le 3 septembre 2023 ;
Attendu que, suite à une réorganisation des tâches entre les membres de la Team People Support, il s'avère qu'un CALog de niveau C est désormais plus approprié mais qu'un temps plein est nécessaire ;
Par ces motifs ;
Sur proposition du Collège de police réuni en séance du 14 mars 2024 ;

DECIDE à l'unanimité

Article 1 : d'ouvrir un emploi de CALog niveau C temps plein pour la Team People Support par recrutement

externe contractuel en lieu et place du CALog niveau B mi-temps décidé en séance du 19 décembre 2023 ;
Article 2 : de communiquer cette décision à la direction du personnel de la police fédérale pour exécution de la procédure de recrutement externe contractuel ;

Article 3 : de déterminer comme suit les modalités de sélection subséquentes à la procédure de la police fédérale :

- Présélection sur base du dossier de candidature ;
- Organisation d'un test écrit éliminatoire ;
- Interview des candidats retenus après examen du dossier et test écrit par le chef de corps du lieu où l'emploi est vacant ;

Article 4 : de charger le chef de corps de l'exécution de la présente décision.

Objet : Marchés publics - Rattachement au contrat-cadre du SPF Finances pour des services de téléphonie fixe et mobile - Décision

**LE CONSEIL DE POLICE
réuni en séance publique,**

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;
Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et aux contrats de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 16 février 2017 modifiant la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 22 juin 2017 modifiant l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Considérant que l'actuel contrat les abonnements de téléphonie mobile arrive à échéance et qu'il s'indique donc de les renouveler ;

Considérant l'existence du contrat-cadre S&L/DA/2021/55 du SPF Finances relatif aux services de téléphonie fixes et mobiles, ouvert aux zones de police et attribué à la firme PROXIMUS ;

Considérant que le crédit nécessaire à cette dépense est et sera inscrit aux budgets 2024 et suivants ;

Par ces motifs ;

Sur proposition du chef de corps ;

**DECIDE
à 17 voix pour et 1 abstention**

Article 1 : d'adhérer immédiatement au contrat-cadre S&L/DA/2021/55 du SPF Finances relatif aux services de téléphonie fixes et mobiles attribué à la firme PROXIMUS ;

Article 2 : d'approuver l'offre de la firme PROXIMUS pour les services de téléphonie fixes et mobiles de la zone de police ;

Article 3 : d'inscrire le montant relatif à ces dépenses à l'article 330/123-11 des budgets 2024 et suivants ;

Article 4 : de charger le chef de corps du suivi de la commande et le comptable spécial du paiement des dépenses induites.

Objet : Questions d'actualité

**LE CONSEIL DE POLICE
réuni en séance publique,**

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Considérant la question du conseiller de police M. LECLERCQ :

« En janvier et en février, à Monstreuix notamment, il y a plusieurs vols de matériel de travaux et de bricolage dans des maisons en travaux ou chez des personnes ayant des ateliers. Dans la presse nationale, récemment, on fait état d'une augmentation des vols de matériaux et d'outils sur chantier qui sont en croissance de 17% en 2022, une entreprise sur 2 a ainsi été dévalisée. Est-ce qu'il y a un lien à faire entre ces différents vols d'outillages ? Est-ce que sur les nombreux gros chantiers nivellois constate-on une telle ampleur du phénomène ? Et enfin, que faire au niveau local pour prévenir ces vols sur chantiers ou dans les habitations ? »

Considérant la question de la conseillère de police Mme HANSE :

« J'ai pu voir, lors d'une émission en France, un essai dans une zone afin de faciliter le dépôt de plaintes. Le dépôt de plaintes peut être effectué par Visio conférence ce qui permet de faciliter celui-ci pour toutes les personnes qui ont subi un préjudice mais qui doivent quitter la zone où celui-ci a eu lieu. Ainsi, une habitante française, en visite à Nivelles s'est vue octroyer un RDV pour le dépôt de plainte concernant un vol dans une camionnette, cette personne quittait la Belgique le lendemain et aurait dû se présenter 4 jours plus tard. Elle n'a donc pas eu d'autres choix que de ne pas déposer plainte puisque la zone de Braine L'Alleud était déjà très engorgée. Existe-t-il une zone de police belge dans laquelle ce type de dépôt de plaintes est possible ? Serait-ce envisageable dans notre zone ? Je trouve que ce serait intéressant d'étudier cette possibilité. »

Considérant la question de la conseillère de police Mme HANSE :

« Nous avons tous été choqués par le meurtre du policier à Lodelinsart dans le cadre de son travail. Un premier retour mettait en avant une date de péremption dépassée sur le matériel utilisé par les policiers, notamment les gilets pare-balles. En ce qui concerne notre zone, comment est inspecté le matériel ? Est-on strict dans la prévention de la sécurité de nos agents ? Qui est en charge de superviser tout cela ? »

Considérant la question de la conseillère de police Mme HANSE :

« Une question plus anecdotique mais qui m'interpelle. Nos policiers, lorsqu'ils effectuent un acte de fouille au corps sont-ils tenus de tenir compte du genre de la personne (une femme policière fouille une femme et un homme policier les hommes) ? Du coup qu'en est-il des « nouveaux genres » ? Comment devez-vous évoluer avec ces citoyens s'ils doivent être fouillés ? »

Considérant la question du conseiller de police M. LÖWENTHAL :

« Le carnaval de Genappe a eu du succès. De ce que j'ai constaté, tout s'est bien passé. Est-ce aussi le cas du point de vue de la police ? Pouvez-vous faire un bilan des impacts pour la ZP ? »

Considérant la question du conseiller de police M. RIGOT :

« Contexte :

Ce n'est pas une découverte, le phénomène de violences conjugales existe encore et toujours. Bien entendu, ce problème est complexe car il touche à la fois des aspects relationnels, éducationnels et de précarité économique. Souvent, des auteurs et des victimes sont dans une dynamique infernale et dans un climat toxique.

Les violences sont insupportables et inacceptables. Il est impératif de les combattre sous tous leurs aspects avec des stratégies répressives mais aussi préventives.

La zone de police Nivelles-Genappe est active depuis plusieurs années dans la lutte contre les violences conjugales, dont les femmes sont majoritairement victimes (75%).

Un dispositif d'accueil est mis en place et des collaborations avec des associations extérieures sont établies. Dans cette intervention, il s'agit de faire le point sur la situation actuelle en avril 2024 pour évaluer l'action de la police et de voir si des évolutions sont nécessaires. A la lecture du rapport d'activités, on voit que les chiffres des faits sont « stables ».

Questions :

1. Sur les 204 faits, peut-on avoir des chiffres ou des estimations sur les actions menées par les agents
 - * dossier transmis au parquet ?
 - * orientation vers d'autres instances
2. En cas d'orientation vers d'autres instances, a-t-on un retour ? Feed back ou récidence ?
3. Quelle est la procédure suivie lors d'une intervention d'une patrouille ?
4. Peut-on envisager une communication de la zone pour améliorer l'information destinée aux personnes qui n'osent pas venir au commissariat ? »

Considérant la question du conseiller de police M. RENAULT :

« On rencontre de plus en plus de vélo-cargo avec plusieurs enfants. Quelle est la législation routière et les mesures de sécurité à respecter ?

Hanse : autre précision concernant ce type de vélo avec 2 roues devant (tricycle), dans SUL quasi aussi large qu'une voiture sans permis. N'y a-t-il pas législation qui prévoit que SUL uniquement pour deux roues ? »

Considérant la sous-question de la conseillère de police Mme HANSE (retranscrite sur base orale), demandant,

à propos des tricycle qui sont presque aussi large qu'une voiture sans permis, s'il n'y a pas une législation spécifique les interdisant de circuler dans les sens uniques limités (SUL) ?

Considérant la question du conseiller de police M. RENAULT :

« Des riverains du faubourg de Soignies proche du pont du Ravel se sentent en insécurité en marchant sur les trottoirs, même des bus montent sur le trottoir faute de place, ne faudrait-il pas remettre les plots en béton pour sécuriser les piétons ? »

Considérant la question de la conseillère de police Mme VANDEGOOR :

« Plusieurs riverains du côté du bd des archers à Nivelles sont inquiets car depuis quelques semaines cela fait plusieurs fois que les véhicules sont ouverts pendant la nuit pour des vols de documents. Pourriez-vous nous informer s'il y a une recrudescence pour ces infractions ? Les lumières éteintes pendant la nuit et pendant la semaine ne font-elles pas augmenter le nombre de ces infractions dans la ville en général ? Pourrions-nous avoir une estimation ? »

Considérant la question de la conseillère de police Mme VANDEGOOR :

« Panneaux "agglomération" renversés : "Si vous écopez d'un PV pour excès de vitesse, il faut le contester devant un tribunal de police", plaide l'avocat. Nous avons connaissance via la presse de cette problématique, plusieurs panneaux dans la zone sont encore à l'envers. Pourriez-vous nous informer si c'est bien correct par rapport aux PV écopés. Qui doit remettre les panneaux à l'endroit ? »

ECOUTE

Les explications du Collège de police et du chef de corps.

Séance à huis clos

PAR LE CONSEIL DE POLICE,

Pour extrait conforme,
Nivelles, date que dessus.

Le chef de corps
P. NEYMAN

Le Secrétaire
A. SNYERS

Le Président
P. HUART

Par ordonnance,
A. SNYERS

premier Commissaire divisionnaire
P. NEYMAN

Le Bourgmestre
P. HUART